

The background is a solid blue color. It is decorated with several stylized white floral motifs. These motifs are composed of simple, elongated, teardrop-like shapes radiating from a central point, resembling stylized leaves or petals. Some motifs are small and scattered in the upper left, while others are larger and more prominent, particularly in the lower half of the image. The overall aesthetic is clean and modern.

Umam

**Rapport annuel
Exercice 2012**

Sommaire

Conseil d'administration	p.3
Liste des adhérents	p.4
Rapport du conseil d'administration	p.5
Rapport du Commissaire aux comptes ..	p.10
Compte de résultats	p.12
Bilan	p.14
Annexes aux comptes 2011	p.17
Résolutions	p.38

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :	Gilles Dupin
Vice-Présidents :	Daniel Blot Jean-Pierre Seroin Paul Tassel
Secrétaire :	Jean Guérard

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Marc Poisson

Mutuelles adhérentes à l'Union au jour de l'assemblée générale

La Comtoise

- Président : Georges Lasne

La Mutuelle de Cluny Assurances

- Président : Marc Planchon

Le Renom Assurances

- Président : Geneviève Chapaton

Mutuelle d'Assurance du Midi (Mam)

- Président : Jacques Gelac

Mutuelle d'Assurance des Techniciens de l'Education Routière (Master)

- Président : Daniel Blot

Mutuelle Centrale d'Assurances (Mca)

- Président : Paul Tassel

Société Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (Smammm)

- Président : François Mayrand

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2012 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1. Le cadre institutionnel et ses évolutions.

L'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau fédérait jusqu'en 2010 onze sociétés mutuelles d'assurances, la plupart avec une zone de chalandise locale, trois d'entre elles étant liées à des organisations professionnelles, les réassurant à 100 % et se portant caution solidaire de leurs engagements dans les conditions fixées à l'article L 322-26-3 du Code des assurances.

Elle s'est attachée depuis à tirer les conséquences du rapport produit par le Service du Contrôle des Assurances mettant en exergue l'absence totale de contrôle de l'activité développée par les adhérents, les affaires souscrites et leur gestion, avec les risques, potentiellement aggravés par les «add-ons» prévus par la directive Solvabilité II, que pareil désintérêt faisait courir à l'Union.

Cette volonté affichée de l'Union de se préoccuper par elle-même de sa propre destinée tranche avec la démarche affirmée jusque-là de faire porter la responsabilité des carences et des dysfonctionnements relevés par le Service du Contrôle des Assurances sur une prétendue absence de moyens mis à sa disposition par le groupe Monceau Assurances, sollicité par ailleurs pour renforcer la surface financière de l'Union.

Recourir au mécanisme de solidarité financière entre membres adhérents de Monceau Assurances, comme le souhaitaient les dirigeants de l'Union, aurait supposé dans la situation particulière de l'Union, qui a déjà épuisé «ses droits de tirage», un accord unanime du Conseil d'administration de

Monceau Assurances. Ce dernier n'était pas acquis, faute par l'Union de produire un plan d'actions précis permettant de répondre aux critiques fondées, formulées par le Service du Contrôle des Assurances, sur l'absence de tout contrôle par l'Union de l'activité de ses adhérents.

Or, l'Union affichait en 2009 un ratio de frais généraux de 42,5 %, très supérieur aux normes habituelles, conduisant à s'interroger sur le coût supplémentaire des moyens dont l'Union prétendait avoir besoin. Ce ratio s'est amélioré en 2010, à 39,5 %, avant d'augmenter de nouveau en 2011 à 40,4 %. Malgré la baisse du chiffre d'affaires consécutive au plan de redressement mis en œuvre (cf. infra), il s'établit à 35,1 % en 2012, démontrant qu'une gestion rigoureuse des moyens pouvait conduire au résultat recherché sans alourdir les budgets de l'Union.

Réaffirmé à l'occasion du changement de dirigeants intervenu à l'issue de l'Assemblée générale de juin 2010, le principe, conforme au bon sens commun, de réserver le pouvoir de décision à ceux qui en supportent les conséquences financières, avec son corollaire un droit de contrôle très étendu en cas de délégation, a été érigé en règle de décision, tandis que l'accent était mis sur les responsabilités qu'encourent les dirigeants des mutuelles adhérentes en application des dispositions de l'article R 322-56 du Code des assurances.

Les adhérents de l'Union ont alors été invités à renoncer aux pratiques hasardeuses qu'ils ont développées en dehors de tout contrôle, et à abandonner un certain nombre de prérogatives acquis par défaut, qui ne leur appartient normalement pas.

Amorcé dès le début de l'été 2010, le travail s'est concentré sur les cas des Assurances Mutuelles Méditerranéennes, de la Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe (Mag) et de la Comtoise, qui constituaient les urgences prioritaires.

Le portefeuille des Assurances Mutuelles Méditerranéennes a été résilié dans sa totalité, et les affaires qui remplissaient les conditions techniques imposées par le réassureur mutualiste ont été souscrites par Monceau Générale Assurances, qui dispose d'une agence en Avignon. La société a ensuite été absorbée par la Mutuelle Centrale d'Assurances, après approbation des Assemblées Générales Extraordinaires des deux sociétés, de sorte que l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau garantit, au travers de son adhérent la Mutuelle Centrale d'Assurances, la bonne fin de la liquidation des engagements souscrits par les Assurances Mutuelles Méditerranéennes.

Le cas de la Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe a été rendu plus complexe par la démission du Conseil d'administration qui, fuyant ses responsabilités, préférerait abandonner la mutuelle à l'Administrateur provisoire nommé par le Tribunal de Pointe à Pitre. Il a trouvé une solution après concertation entre les dirigeants de l'Union, ceux de Monceau Générale Assurances, les représentants de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et l'Administrateur provisoire : le portefeuille avec ses droits et obligations a été transféré à effet du 1er janvier 2011 à Monceau Générale Assurances, qui a délivré un mandat d'agent général à la société AgorAssur Outre-mer, créée pour l'occasion afin de maintenir localement la continuité du service aux sociétaires. Puis la Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe a été absorbée par la Mutuelle Centrale d'Assurances, de sorte que l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau garantit, au travers de son adhérent la Mutuelle Centrale d'Assurances, la bonne fin de la liquidation des engagements souscrits avant le 1er janvier 2011 par la Mutuelle d'Assurance de Guadeloupe.

Le dossier de France Réunion Assurance Mutuelle (Fram) a suivi un traitement similaire à celui de la Mutuelle d'Assurances de Guadeloupe, à la différence majeure du soutien sans faille apporté par les dirigeants de la Fram à la conduite de l'opération : transfert, à effet du 1er janvier 2012, du portefeuille de contrats à Monceau Générale Assurances, qui a confié à AgorAssur Outremer un mandat d'agent général avec délégation de gestion pour assurer, avec les personnels en place, la continuité du service aux sociétaires. Puis la Fram a été absorbée par la Mutuelle Centrale d'Assurances, de sorte que l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau garantit, au travers de son adhérent la Mutuelle Centrale d'Assurances, la bonne fin de la liquidation des engagements souscrits par la Fram avant le 1er janvier 2012.

Pour ces opérations ultramarines, la responsabilité du contrôle interne appartient dorénavant à Monceau Générale Assurances qui inscrit ces activités dans le cadre normal du contrôle des opérations de ses agences.

S'agissant de la Mutuelle des Musiciens, le transfert de l'ensemble de la gestion à Vendôme est intervenu au début de 2012, permettant de supprimer le risque que faisait peser sur l'entreprise son seul salarié, laissé en dehors de tout contrôle. La décision de principe a été prise de constituer une association de musiciens et professionnels des métiers de la musique qui souscrirait des contrats collectifs auprès de Monceau Générale Assurances, lesquels intégreraient les affaires pour le moment assurées par la Mutuelle. Un tel montage permettrait de préserver le concept original développé par la Mutuelle, fondé sur un fort «affectio societatis», tout en ne faisant pas supporter aux dirigeants de l'association les lourdes responsabilités qui pèsent à présent sur les dirigeants de sociétés mutuelle d'assurance, et qui vont en s'aggravant.

Des avancées significatives ont été enregistrées dans la gestion de quatre autres dossiers.

L'activité de la Mutuelle Centrale d'Assurances en matière d'assurance des dommages aux véhicules de plus de 3T5, fondée sur de nombreuses facilités accordées aux courtiers apporteurs, a souffert avec le retour de plus de rigueur au plan technique. Déclinante, au point que les souscriptions ont été quasiment arrêtées, cette activité a été transférée à la fin de 2012 auprès des équipes de Monceau Assurances Dommages qui en maîtrisent et contrôlent la gestion.

Le contrôle de l'activité de la Master répond à présent aux attentes du Conseil d'administration. Le licenciement pour faute grave du cadre en charge des opérations a ouvert la voie à un processus d'évolution conforme aux aspirations de l'Union, avec la nomination d'un nouveau Directeur général, cadre chevronné de Monceau Assurances Dommages, et la centralisation devenue effective fin 2012 de la gestion des sinistres à Vendôme. Une solution a également été mise en place pour diffuser, dans un cadre juridique conforté, des garanties financières aux sociétaires, que la Master assurait jusque-là sous sa propre marque sans l'agrément administratif nécessaire pour délivrer pareilles garanties.

Par ailleurs, en dépit de l'absence de coopération constructive de la part des dirigeants de La Comtoise, le contrôle des opérations de cette société, la plus récemment admise au sein de l'Union à laquelle elle aura beaucoup coûté, a pu être renforcé dans des conditions acceptables. Son portefeuille, de piètre qualité, est en voie d'extinction, et la gestion de la liquidation de l'ensemble des dossiers a été reprise par les services compétents de Monceau Assurances Dommages à Vendôme.

Enfin, le dossier de la Mutp qui a pris au début 2012 une tournure délicate, conduisant l'Union, soucieuse de préserver ses intérêts, à résilier à effet du 31 décembre 2012, la convention de réassurance signée avec la Mutp, a trouvé une issue satisfaisante pour l'ensemble des parties intéressées. Avec l'accord de l'Union, la Mutp s'est rapprochée de la Mutuelle des Transports Assurances, une société autrefois membre de l'Union. Le portefeuille a été souscrit par la Mutuelle des Transports Assurances aux échéances principales, l'Union restant en risque jusqu'à ces dates ; était laissée à la Mutuelle des Transports Assurances la gestion de la liquidation des sinistres couverts par la garantie de l'Union. L'Union a ratifié les différentes conventions signées entre la Mutp et la Mutuelle des Transports Assurances.

Au-delà du renforcement du contrôle de l'activité de ses membres, ces différentes opérations ont eu pour effet d'abaisser de quatre unités le nombre d'adhérents de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau au 1er janvier 2013, mais surtout de réduire pour l'avenir l'importance des risques souscrits et réassurés par elle, allégeant ses besoins futurs de marge de solvabilité.

Restent à présent à traiter les dossiers, qui ne présentent pas le même degré d'urgence, de trois adhérents, la Mutuelle d'Assurance du Midi, la Mutuelle de Cluny Assurances et Le Renom : cette dernière entreprise a fait connaître son intention de quitter l'Union.

2. Les résultats et comptes de l'exercice 2012.

Les comptes de résultats techniques et non techniques, qui sont de bonne facture, appellent les principales remarques suivantes :

- une régression du chiffre d'affaires de 19 %, à 14.282 k€, contre 17.617 k€ au titre de 2011 résultant en partie de la réduction du périmètre d'activité de l'Union consécutive au plan de renforcement de son contrôle sur l'activité de ses membres (cf. supra). Mais la Master, qui représente 41 % des cotisations de l'Union, enregistre en 2012 une diminution de son chiffre d'affaires de près de 14 %. En revanche, la Mutuelle des Musiciens (+ 1%), la Mutuelle de Cluny (+ 7%) et la Mutp (+ 3,3%) affichent une progression de leurs encaissements ;
- les résultats techniques demeurent de grande qualité, amplifiée par les effets d'une liquidation favorable de sinistres importants survenus au

cours des années antérieures : la charge de sinistres courante régresse de près de 25 % par rapport à 2011, soit une baisse plus importante que la diminution des primes. Plusieurs sinistres graves ont connu une évolution favorable : les provisions de sinistre ont donc baissées de 9,5 M€ en 2012, conduisant à une charge sinistre de 1,2 M€ sur l'exercice ;

- le résultat technique brut de réassurance s'élève à 9.521 k€, alors qu'il s'affichait en perte de 2.335 k€ en 2011, exercice marqué par l'aggravation d'un sinistre corporel dont l'évaluation a été revue fortement à la baisse en 2012 ;
- une diminution de 28 % des frais généraux supportés par l'entreprise, à 5.019 k€ contre 7.126 k€, s'expliquant par une bonne maîtrise des frais engagés par les groupements de moyens auxquels participe la société ;
- le réassureur mutualiste participe aux excellents résultats techniques puisque le solde de cessions ressort en sa faveur à hauteur de 7.699 k€ ;
- le résultat comptable s'affiche en excédent de 1.696 k€, contre 1.365 k€ en 2011, permettant de conforter les fonds propres comptables de l'entreprise ;
- après la taxe exceptionnelle de 10 % sur le montant de la réserve de capitalisation au 1er janvier 2010, qui était censée être une « exit tax », la loi de finances pour 2013 a instauré un nouveau prélèvement de 7 %, qui a été imputé directement sur le report à nouveau, pour un montant de 82,4 k€.

Au 31 décembre 2012, les fonds propres de l'entreprise s'élèvent à 6.287 k€, excédant ainsi le montant du fonds de garantie à constituer (2.800 k€) lui-même supérieur à l'exigence réglementaire de marge de solvabilité (1.535 k€). Si l'on prend en compte, à l'intérieur des plafonds prévus par la réglementation, les dettes subordonnées (769 k€), le montant du rappel de cotisation possible pour le même montant, ainsi que les plus-values latentes (1.239 k€), les éléments constitutifs de marge atteignent 9.064 k€, renforçant l'apparence d'une situation financière confortable. L'état de couverture des engagements réglementés par des actifs admis laisse apparaître un excédent de 6.611 k€.

Enfin, la société a bénéficié des compétences mises à disposition par son réassureur mutualiste pour préparer l'entrée en vigueur de la directive «solvabilité II», toujours prévue au 1er janvier 2014. Mais de report en report, sa mise en application effective ne devrait pas intervenir avant 2016, sauf à ce que, ce qui est souhaitable pour un projet pareillement inadapté, un sursaut ne conduise les autorités à jeter cette directive dans la poubelle dont elle n'aurait jamais dû sortir.

En tout état de cause, l'entreprise ne saurait craindre sa possible mise en application. Le renforcement du contrôle de l'activité de ses adhérents lui permet de mieux répondre aux impératifs édictés par le pilier 2. Sur les aspects quantitatifs, au regard des résultats des tests effectués notamment à l'occasion de l'enquête d'impact n° 5, l'Union satisferait aux futures exigences réglementaires. Cette conclusion a été confirmée sur les données du bilan au 31 décembre 2011.

Un optimisme excessif ne serait toutefois être de mise : les excédents de couverture de la marge de solvabilité calculée dans le futur référentiel sont très faibles au regard de la volatilité, reconnue par tous, des résultats auxquels conduisent les formules employées.

3. Les résolutions proposées.

Après avoir entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes, vous serez invités à vous prononcer sur les résolutions proposées par votre Conseil d'administration.

Le mandat de M. Jean Pierre Seroin arrive à échéance, et, après avoir recueilli l'avis du Comité de Gouvernance institué au sein de Monceau Assurance, le Conseil vous propose, avec l'accord de l'intéressé, de renouveler ce mandat pour 6 années. Le mandat de M. Seroin expirera donc lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Vous êtes également invités à prendre acte des conséquences de la perte par plusieurs mutuelles de leur statut de membre de notre Union, qui interdisent à leur président de continuer à siéger au sein du conseil. Nous tenons à remercier les Présidents Ethève et Delaunay-Driquert pour le temps qu'ils auront consacré à l'exercice de leur mandat, leur contribution au développement de leur mutuelle et à travers elles de l'Union, et leur implication pour mettre en œuvre le plan d'évolution de l'Union requis par le Service du Contrôle des Assurances.

Au terme de ce rapport, nous tenons également à remercier vivement les mutuelles adhérentes et leurs sociétaires pour leur confiance ainsi que l'ensemble des collaborateurs agissant pour l'entreprise, au sein des membres comme des GIE du Groupe pour le travail accompli au cours de cet exercice et les excellents résultats que l'Union peut afficher.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (UMAM), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

La persistance d'un environnement économique et financier difficile continue de rendre particulièrement complexe le choix des hypothèses économiques sous-jacentes à l'arrêt des comptes des organismes d'assurance. En particulier, l'évolution future des taux d'intérêt pourrait s'écarter sensiblement de celle retenue et produire des effets directs et indirects différents. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823.9 du code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre Union ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaire de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux mutuelles adhérentes sur la situation financière et les comptes annuels..

Fait à Courbevoie, le 3 juin 2013

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Nicolas Robert

Compte de résultats au 31 décembre 2012

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1 COMPTE TECHNIQUE

Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2011
-------------------	---------------------------	-------------------	------------------------

1 Primes acquises		14 282	12 089	2 193	2 971
1a Primes	+	13 830	12 089	1 741	2 342
1b Variation de primes non acquises	+/-	-452	-	-452	-629
2 Produit des placements alloués	+	110	-	110	152
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		1 229	-298	1 528	3 709
4a Prestations et frais payés	-	10 743	7 603	3 140	4 513
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-9 513	-7 901	-1 612	-803
5 Charges des autres provisions techniques		-113	-	-113	-1 129
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration		2 709	4 593	-1 884	-1 556
7a Frais d'acquisition	-	1 976	-	1 976	2 641
7b Frais d'administration	-	733	-	733	1 258
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	4 593	-4 593	-5 455
8 Autres charges techniques	-	1 044	-	1 044	1 539
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-	-	-	-

Résultat technique non vie		9 522	7 794	1 727	560
-----------------------------------	--	--------------	--------------	--------------	------------

2

COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2012	2011

1 Résultat technique		1 727	560
3 Produits des placements		417	1 062
3a Revenu des placements	+	208	264
3b Autres produits des placements	+	6	38
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	203	760
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		177	806
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		110	145
5b Autres charges des placements	-	26	70
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	41	591
6 Produits des placements transférés	-	110	152
7 Autres produits non techniques	+	504	562
8 Autres charges non techniques	-	-	205
9 Résultat exceptionnel		102	21
9a Produits exceptionnels	+	116	33
9b Charges exceptionnelles	-	14	12
10 Participation des salariés	-	169	-35
11 Impôt sur les bénéfices	-	597	-288
12 Résultat de l'exercice		1 696	1 365

Bilan au 31 décembre 2012

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

2012

2011

1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	14 012	13 739
3a Terrains et constructions	212	212
3b Placements dans des entreprises liées	-	-
3c Autres placements	13 797	13 521
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3	6
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	15 553	23 454
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	15 553	23 454
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	3 703	5 353
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	738	1 131
6aa Primes restant à émettre	-106	36
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	844	1 095
6b Créances nées d'opérations de réassurance	117	-
6c Autres créances	2 848	4 221
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7	298
6cc Débiteurs divers	2 841	3 924
7 Autres actifs	355	388
7a Actifs corporels d'exploitation	74	122
7b Comptes courants et caisse	281	266
8 Comptes de régularisation - Actif	278	440
8a Intérêts et loyers acquis non échus	114	113
8b Frais d'acquisition réportés	56	127
8c Autres comptes de régularisation	108	201
9 Différence de conversion	-	-

Total de l'actif

33 901

43 374

1 Capitaux propres :	6 287	4 674
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	6 500	6 500
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	1 309	1 309
1e Report à nouveau	-3 217	-4 500
1f Résultat de l'exercice	1 696	1 365
2 Passifs subordonnés	1 524	1 524
3 Provisions techniques brutes	23 479	34 022
3a Provisions pour primes non acquises non vie	430	882
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	22 089	32 067
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	960	1 073
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	544	545
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	216	303
7 Autres dettes	1 689	2 173
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	821	1 771
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	89	120
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes	779	282
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec Personnel	-	-
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	253	6
7ee Créanciers divers	527	276
8 Comptes de régularisation - Passif	160	134
9 Différence de conversion	-	-

Total du passif

33 901

43 374

Annexe aux comptes 2012

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

L'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau s'est attachée depuis l'été 2010 à tirer les conséquences du rapport produit par le Service du Contrôle des Assurances mettant en exergue l'absence totale de contrôle de l'activité développée par les adhérents. Un plan d'action a été élaboré et mis en œuvre, se traduisant par une réduction du champ d'activité de l'Union. Doivent particulièrement être relevées en 2012 les actions suivantes :

- la société France Réunion Assurance Mutuelle (Fram) a transféré à effet du 1er janvier 2012 son portefeuille de contrats à Monceau Générale Assurances. Puis la Fram a été absorbée par la Mutuelle Centrale d'Assurances, de sorte que l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau garantit, au travers de son adhérent la Mutuelle Centrale d'Assurances, la bonne fin de la liquidation des engagements souscrits par la Fram avant le 1er janvier 2012.
- s'agissant de la Mutuelle des Musiciens, le transfert de l'ensemble de la gestion à Vendôme est intervenu au début de 2012, permettant de supprimer le risque que faisait peser sur l'entreprise son seul salarié, laissé en dehors de tout contrôle.
- l'activité de la Mutuelle Centrale d'Assurances en matière d'assurance des dommages aux véhicules de plus de 3T5, fondée sur de nombreuses facilités accordées aux courtiers apporteurs, a souffert avec le retour de plus de rigueur au plan technique. Déclinante, au point que les souscriptions ont été quasiment arrêtées, cette activité a été transférée à la fin de 2012 auprès des équipes de Monceau Assurances Dommages qui en maîtrisent et contrôlent la gestion.
- le contrôle de l'activité de la Master répond à présent aux attentes du Conseil d'administration, avec la nomination d'un nouveau Directeur général, et la centralisation devenue effective fin 2012 de la gestion des sinistres à Vendôme. Une solution a également été mise en place pour diffuser, dans un cadre juridique conforté, des garanties financières aux sociétaires, que la Master assurait jusque-là sous sa propre marque sans l'agrément administratif nécessaire pour délivrer pareilles garanties.
- par ailleurs, en dépit de l'absence de coopération constructive de la part des dirigeants de La Comtoise, le contrôle des opérations de cette société, la plus récemment admise au sein de l'Union à laquelle elle aura beaucoup coûté, a pu être renforcé dans des conditions acceptables. Son portefeuille, de piètre qualité, est en voie d'extinction, et la gestion de la liquidation de l'ensemble des dossiers a été reprise par les services compétents de Monceau Assurances Dommages à Vendôme.
- enfin, le dossier de la Mutp qui a pris au début 2012 une tournure délicate, conduisant l'Union, soucieuse de préserver ses intérêts, à résilier à effet du 31 décembre 2012, la convention de réassurance signée avec la Mutp, a trouvé, de concert avec la Mutuelle des Transports Assurances, une issue satisfaisante pour l'ensemble des parties intéressées.

Au-delà du renforcement du contrôle de l'activité de ses membres, ces différentes opérations ont eu pour effet d'abaisser de quatre unités le nombre d'adhérents de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau au 1er janvier 2013, mais surtout de réduire pour l'avenir l'importance des risques souscrits et réassurés par elle, allégeant ses besoins futurs de marge de solvabilité. Restent à présent à traiter les dossiers, qui ne présentent pas le même degré d'urgence, de trois adhérents, la Mutuelle d'Assurance du Midi, la Mutuelle de Cluny Assurances et Le Renom.

Sur le plan comptable, l'exercice 2012 se caractérise par :

- une régression du chiffre d'affaires de 19 %, à 14.282 k€, contre 17.617 k€ au titre de 2011 résultant en partie de la réduction du périmètre d'activité de l'Union consécutive au plan de renforcement de son contrôle sur l'activité de ses membres (cf. supra). Mais la Master, qui représente 41 % des cotisations de l'Union, enregistre en 2012 une diminution de son chiffre d'affaires de près de 14 %. A l'inverse, la Mutuelle des Musiciens (+ 1%), la Mutuelle de Cluny (+ 7%) et la Mutp (+ 3,3%) affichent une progression de leurs encaissements ;
- les résultats techniques demeurent de grande qualité, amplifiée par les effets d'une liquidation favorable de sinistres importants survenus au cours des années antérieures : la charge de sinistres courante régresse de près de 25 % par rapport à 2011, soit une baisse plus importante que la diminution des primes. Plusieurs sinistres graves ont connu une évolution favorable ;
- le résultat technique brut de réassurance s'élève à 9.521 k€, alors qu'il s'affichait en perte de 2.335 k€ en 2011, exercice marqué par l'aggravation d'un sinistre corporel dont l'évaluation a été revue fortement à la baisse en 2012 ;
- une diminution de 28 % des frais généraux supportés par l'entreprise, à 5.019 k€ contre 7.126 k€, s'expliquant par une bonne maîtrise des frais engagés par les groupements de moyens auxquels participe la société ;
- le réassureur mutualiste participe aux excellents résultats techniques puisque le solde de cessions ressort en sa faveur à hauteur de 7.699 k€ ;
- un résultat comptable s'affiche en excédent de 1.696 k€, contre 1.365 k€ en 2011, permettant de conforter les fonds propres comptables de l'entreprise ;
- après la taxe exceptionnelle de 10 % sur le montant de la réserve de capitalisation au 1er janvier 2010, qui était censée être une «exit tax», la loi de finances pour 2013 a instauré un nouveau prélèvement de 7 %, qui a été imputé directement sur le report à nouveau, pour un montant de 82,4 k€.

Au 31 décembre 2012, les fonds propres s'élèvent à 6.287 k€, excédant ainsi le montant du fonds de garantie à constituer (2.800 k€) lui-même supérieur à l'exigence réglementaire de marge de solvabilité (1.535 k€). Si l'on prend en compte, dans les limites prévues par la réglementation, les dettes subordonnées (769 k€), le montant du rappel de cotisation possible pour le même montant, ainsi que les plus-values latentes (1.239 k€), les éléments constitutifs de marge atteignent 9.064 k€, renforçant l'apparence d'une situation financière confortable. L'état de couverture des engagements réglementés par des actifs admis laisse apparaître un excédent de 6.611 k€.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L 123-12 à L 123-22 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Depuis 2005, celles-ci incluent le chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés dans chaque mutuelle de l'Union.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des Assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des Assurances.

Provision pour égalisation

Néant

Opérations de réassurance acceptées externes à l'Union

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres nantis par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières.

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par la Commission de Contrôle des Assurances.

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la Commission de Contrôle des Assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat.

Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20% de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3%).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation

à caractère durable, une provision technique baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité est constituée pour tenir compte de l'écart entre ces deux valeurs, en application des dispositions du décret publié au J.O. du 24 décembre 2003.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à l'Umam
- Frais généraux issus de la répartition des frais des GIE auxquels adhère l'Umam

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Néant

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

L'admission au statut de mutuelle associée de la Mutuelle Centrale de Réassurance et de Monceau Assurances est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, la mutuelle associée désireuse de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant des dites conventions de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par notre société à la MCR et/ou à Monceau Assurances en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier l'une de ses conventions marquant adhésion au statut de Mutuelle Associées, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif du bilan. Si de telles résiliations étaient intervenues le 31 décembre 2012, à ce titre l'UMAM n'aurait rien dû verser, ni à la Mutuelle Centrale de Réassurance, ni à Monceau Assurances Mutuelles Associées.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4

Informations sur les postes du bilan

4.1

Actif

4.1.1

Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	212	-	-	212
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	212	-	-	212
TOTAL BRUT	212	-	-	212

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Agencement, aménagement des immeubles	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	212	212
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	212	212
TOTAL NET	212	212

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	-	-

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2012

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	6 140	1 473	1 342	6 272
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	6 428	358	42	6 744
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-
Autres placements	731	782	731	782
Valeurs remises en nantissement	223	-	223	-
TOTAL BRUT	13 522	2 612	2 337	13 797

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	-	-	-	-
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	6 140	6 271
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	6 428	6 744
Prêts et avances sur polices	-	-
Autres placements	731	782
Valeurs remises en nantissement	223	-
TOTAL NET	13 522	13 797

4.1.4 État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2011
1. Placements immobiliers	212	212	229	212
- dans l'OCDE	212	212	229	212
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2	2	2	2
- dans l'OCDE	2	2	2	2
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)	6 852	6 852	7 215	6 670
- dans l'OCDE	6 852	6 852	7 215	6 670
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe	199	199	183	199
- dans l'OCDE	199	199	183	199
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	6 093	6 377	7 199	6 306
- dans l'OCDE	6 093	6 377	7 199	6 306
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires	-	-	-	-
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	-	-	-	-
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	226	228	280	230
- dans l'OCDE	226	228	280	230
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces	-	-	-	1
- dans l'OCDE	-	-	-	1
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC	-	-	-	-
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	13 584	13 870	15 109	13 619
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	6 316	6 602	7 476	6 530
- placements évalués selon l'article R 332-20	7 268	7 268	7 633	7 089
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	13 359	13 642	14 829	13 389
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	226	228	280	231
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2011			2012		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	13 406	13 739	13 471	13 584	14 012	14 897
Amortissement de Surcote		-134			-160	
Amortissement de Décote		-15			-18	
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	13 406	13 619	13 471	13 584	13 870	15 109

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions".

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2011
Immeubles d'exploitation				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	212	212	229	212
Total	212	212	229	212

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions".

Néant.

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Valeur de remboursement	5 974	6 065
Valeur nette	6 530	6 602
SOLDE NON AMORTI	-556	-537

d) Exposition aux risques d'états souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce	Néant	Néant	Néant	Néant
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
Total général	-	-	-	-

4.1.5 Créances au 31 décembre 2012

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	36	- 106	- 106	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	1 095	844	844	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	117	117	-
Autres créances	4 221	2 848	2 848	-
Total	5 353	3 703	3 703	-

4.1.6 Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Intérêts courus non échus	113	114
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	127	56
Différences sur les prix de remboursement	15	18
Autres	186	89
TOTAL COMPTE DE REGULARISATION - ACTIF	440	278

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Société Civile des Minimes 65, rue de Monceau 75008 Paris Immobilier	Société Civile Particulière	95,86%	212	239	-	-1	-	-	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Néant									

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2011	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2012
Fonds d'établissement	6 500		-	6 500
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Autres réserves	130	-	-	130
Réserve de capitalisation	1 178	-	-	1 178
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	7 809	-	-	7 809
Report à nouveau	-4 500	1 365	82	-3 217
Résultat de l'exercice	1 365	1 696	1 365	1 696
TOTAL	4 674	3 062	1 448	6 287

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Prêt subordonné	1 524	EUR	6,00%	oui	-

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2012	31/12/2011
Domages Corporels individuels	236	-	-
R.C Automobile	2 450	16,38	14,61
Domages Automobile	6 269	-	-
Domages aux biens des particuliers	1 921	0,89	87,65
Domages aux biens des professionnels	1 956	-	-
Domages aux biens agricoles	146	-	-
Catastrophes naturelles	484	-	-
Responsabilité Civile	326	-	-
Pertes pécunières	5	-	-
Divers	-	0,10	-
Transport	34	-	-
Acceptations	-	-	-
Total	13 830	17	102

4.2.4

Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2008	2009	2010

Exercice 2010			
Règlements	13 960	11 565	6 474
Provisions	2 057	4 240	8 520
Total charge de sinistres	16 017	15 805	14 994
Primes Acquis	23 510	22 899	21 372

Ratio S/P	68%	69%	70%
-----------	-----	-----	-----

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2008	2009	2010	2011

Exercice 2011				
Règlements	10 628	10 466	9 741	5 528
Provisions	1 272	3 289	4 300	5 062
Total charge de sinistres	11 900	13 754	14 041	10 590
Primes Acquis	23 491	22 712	20 909	18 200

Ratio S/P	51%	61%	67%	58%
-----------	-----	-----	-----	-----

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012

Exercice 2012					
Règlements	10 841	10 822	10 410	8 505	4 739
Provisions	1 125	2 147	2 973	2 243	3 916
Total charge de sinistres	11 966	12 969	13 383	10 748	8 656
Primes Acquis	23 481	22 699	20 875	18 095	14 424

Ratio S/P	51%	57%	64%	59%	60%
-----------	-----	-----	-----	-----	-----

(*) Montants bruts de frais de gestion UMAM et nets de recours

Libellé	2012			2011
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net

Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	29 556	23 454	6 102	9 079
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	4 555	3 710	845	1 712
Provision pour sinistres à la clôture	16 002	12 345	3 657	5 193
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	8 999	7 399	1 599	2 174

(*) Montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

L'embellie observée sur les marchés financiers en fin d'année a permis de reprendre l'intégralité de la provision pour risque d'exigibilité constituée au 31 décembre 2011 à hauteur de 24 k€.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Provisions pour risques	7	6
Autres provisions pour risques	538	538
TOTAL	545	544

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	303	216	216	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 771	821	821	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	120	89	89	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	282	779	779	-
TOTAL	2 475	1 905	1 905	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement sur les différences sur les prix de remboursement	134	160
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	134	160

4.2.9

Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2011	2012
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	1	1
État		
Impôt société	-	-
Autres charges à payer	5	16
Autres charges à payer diverses	78	296
TOTAL	84	312
Produits à recevoir	2011	2012
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	298	7
Autres produits à recevoir	2 314	1 849
TOTAL	2 612	1 857

4.3

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Engagements donnés aux adhérentes	-	-
Valeurs nanties au profit des cédantes	-	-
Engagements donnés divers	72	72
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	72	72
Engagements reçus	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Valeurs reçues en nantissement des Réassureurs	22 818	32 498
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	22 818	32 498

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau page suivante.

	Total	Domages corporels ind & coll	Automobile RC	Automobile dommages	Domages aux biens particuliers	Domages aux biens professionnels	Domages aux biens agricoles	Catastrophes naturelles	RC générale	Protection juridique et assistance	Pertes Pécuniaires	Transports	Dommage construction	RC Décennale construction	Crédit Cauti on	Acceptation en France
		(20+21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29+30)	(31)	(34)	(35)	(36)	(37+38)	
Primes acquises	14 282	236	2 467	6 390	2 124	1 989	158	511	325	4	38	35	-	-	-	4
Primes	13 830	236	2 450	6 269	1 921	1 956	146	484	326	5	-	34	-	-	-	4
Variation de primes non acquises	-452	-	-17	-121	-204	-34	-12	-27	1	-	-38	-1	-	-	-	-
Charges de prestations	1 116	235	-4 561	3 985	1 118	-64	196	100	97	5	-14	-10	-70	-57	-	156
Prestations et frais payés	10 743	63	2 936	4 724	1 819	936	84	107	105	7	16	3	13	-103	-	32
Variation des provisions pour prestations	-9 626	173	-7 498	-739	-701	-1 000	112	-6	-8	-2	-30	-12	-84	46	-	124
Solde de souscription	13 165	-	7 028	2 405	1 006	2 053	-39	411	229	-1	52	45	70	57	-	-152
Frais d'acquisition	1 976	31	339	915	247	298	17	75	45	2	1	5	-	-	-	-
Autres charges nettes de gestion	1 777	18	492	744	225	202	13	43	28	2	2	3	1	6	-	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	3 753	49	831	1 659	473	499	30	118	73	4	3	8	1	6	-	-
Produits nets des placements	110	1	65	13	13	6	2	-	4	-	1	-	1	3	-	-
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	110	1	65	13	13	6	2	-	4	-	1	-	1	3	-	-
Part des réassureurs dans les primes acquises	12 089	197	2 112	5 349	1 780	1 667	131	514	271	4	32	29	-	-	-	3
Part des réassureurs dans les prestations payées	7 603	32	1 833	3 450	1 321	702	70	97	77	5	11	3	2	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-7 901	140	-6 510	-543	-317	-755	87	-6	-3	-1	-24	-11	1	41	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	4 593	76	901	2 127	678	631	46	-	107	1	14	12	-	-	-	-
Solde de réassurance	7 794	-51	5 888	315	98	1 089	-72	424	89	-1	31	26	-2	-41	-	3
Résultat technique	1 727	4	375	445	448	472	4	-131	71	-3	18	12	73	94	-	-155
Hors compte																
Provisions pour primes non acquises à la clôture	430	6	86	155	41	97	5	17	19	-	-	5	-	-	-	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	882	5	102	276	245	131	17	44	18	-	38	6	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	22 089	538	12 033	2 575	3 056	1 115	582	28	1 400	17	31	48	1	346	-	321
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture (*)	32 067	360	19 747	3 391	3 733	2 200	457	36	1 421	19	63	61	87	295	-	197
Autres provisions techniques à la clôture	960	1	959	-	2	-	-1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques à l'ouverture	1 073	1	963	2	101	3	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-

(*) Les provisions pour sinistres à payer à l'ouverture, sont retraitées de la variation de la provision pour frais de gestion des sinistres non cédées par les mutuelles adhérentes sur l'exercice pour 1849 k€.

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Le nouveau plan comptable prévoit une règle d'allocation des produits nets des placements : un montant de 110 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique.

5.2 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts	108
Frais externes de gestion	2
Frais internes	-
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	110
Amortissement des différences de prix de remboursement	26
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	26
Moins-values réalisées	-
Réévaluation des O.A.T.I.	41
Dotation à la réserve de capitalisation	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	41
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	177

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	-
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	208
Revenus des placements	208
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	4
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	-
Produits financiers divers	2
Autres produits de placements	6
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	68
Réévaluation des O.A.T.I.	135
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	203
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	417

NET	240
------------	------------

5.3 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres charges techniques	TOTAL
Charges externes	999	1 630	481	2	961	4 073
Charges internes	343	266	244	-	82	935
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	9	8		1	30
Autres	-	71	-	-	-	71
TOTAL	1 354	1 976	733	2	1 044	5 109

5.4 Charges de personnel

La société n'a employé aucun salarié en 2012.

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2012
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	-
Profits sur exercices antérieurs	100
Produits exceptionnels issus du déversement classe 9/classe 6	9
Prix de vente immobilisations corporelles	-
Reprises de provisions pour charges exceptionnelles	7
Total produits exceptionnels	116
Charges exceptionnelles	
Autres pertes exceptionnelles	-
Pertes sur exercices antérieurs	7
Amendes et pénalité	-
Charges exceptionnelles issues du déversement classe 9/classe 6	1
Valeur comptable des immobilisations corporelles Cédées	-
Dotations provisions à caractère exceptionnel	6
Total charges exceptionnelles	14
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	102

5.6 Primes brutes émises

	2011	2012
Primes d'assurance directe en France	16 988	13 830
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	16 988	13 830

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Néant.

6.2 Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2012,

- 2.700 € bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé (soit 2.362 € nettes de charges sociales)
- 1.663 € leur ont été remboursés sur justificatifs au titre des frais exposés par eux.

6.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2012,

- 43.523 € T.T.C ont été versés au Cabinet Mazars au titre du commissariat aux comptes.

6.4 Combinaison des comptes

En application de l'article R 345-1-2 du Code des assurances, le conseil d'administration de l'Umam a désigné la société de réassurance mutuelle Monceau Assurances mutuelles associées, dont le siège est situé au 65 rue de Monceau à Paris 8^e, pour combiner les comptes sociaux de l'entreprise.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2013

PROCÈS-VERBAL

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées aux articles R.322-57 et R.322-103 du code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 1.696.179,07 euro au compte « report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2012, 2.700 euro ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 2.362,23 euro.

Cette résolution, mise au voix, est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

A compter du 1er janvier 2013, l'assemblée générale fixe à 350 € par séance l'indemnité de temps passé pouvant être allouée à chaque administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2012, 1.662,99 euro ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Jean-Pierre Seroin. Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité



Union des Mutuelles d'Assurances Monceau

Union de sociétés d'assurances mutuelles

Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 784 338 717 00019

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 57 784 338 717 000 19

Siège social : 65, rue de Monceau - 75008 Paris

Siège administratif : 36, rue de Saint-Pétersbourg - B.P. 677 - 75367 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21

www.monceauassurances.com